




Votre facture mensuelle expliquée

Référence du point de service facturé



UEM
Neuf-Brisach
Usine Électrique Municipale
4 rue de l'Arsenal 68600 NEUF-BRISACH
Tél. 03 89 72 29 90 - Fax 03 89 72 76 40
Urgences dépannages : 03 89 72 52 67
Internet : www.uem-neuf-brisach.fr
Mél. : accueil@uem-neuf-brisach.com
SIRET 216 802 314 00023 - APE 751 A

FACTURE DE REGULARISATION DE MENSUALISATION ELECTRICITE

N° T9018 - GL00000 [REDACTED]
Du 26 février 2004

VOS REFERENCES A RAPPELER :
T9018 - P03001 [REDACTED] (140 [REDACTED])

[REDACTED]

16 RUE [REDACTED]
68600 NEUF-BRISACH

DUPLICATA

Votre contrat d'énergie N° BD001 [REDACTED] Tarif 0120 A Domestique Simple Tarif 12 KVA

Concernant: [REDACTED]
Sur le point de service: BT001 [REDACTED] Situé : 16 RUE [REDACTED]
68600 NEUF-BRISACH

Nous avons relevé votre compteur d'électricité le 06 février 2004, votre consommation s'élève à 17844 kWh.
Voici la présentation simplifiée de votre facture, dont le détail figure au verso.

Abonnement	154,16 Euros
Consommation	623,63 Euros
Produit	26,37 Euros
Taxes	70,26 Euros

Total facture TTC	874,42 Euros
Acompte(s) déjà versé(s)	-730,60 Euros
A payer avant le 16 mars 2004	143,82 Euros

Evolution de votre consommation
Du 06/86 au 02/04 : 17844 kWh

Délégation Neuf-Brisach APE 751A SIRET 21680231400023 N° TVA INTRA FR32216802314

Délégation Neuf-Brisach
T9018 - P03001 [REDACTED] T9018 - GL00000 [REDACTED] 26/02/04 | 143,82E

TALON DE REGLEMENT

Prélèvement automatique

Montant prélevé : 71,91E prélevé le 16/03/2004

Sur le compte : [REDACTED]

Banque : [REDACTED]

Numéro : [REDACTED]

Agence : [REDACTED]

Titulaire : [REDACTED]

Prélèvement automatique

Montant prélevé : 71,91E prélevé le 16/04/2004

Sur le compte : [REDACTED]

Banque : [REDACTED]


Numéro : [REDACTED]

Agence : [REDACTED]

Titulaire : [REDACTED]

Règlement par chèque ou espèces.
(Voir modes de règlement au dos)

Références: T9018 - P03001 [REDACTED] TTC : 143,82 E/E
Payeur : [REDACTED]
Facture : 2004 3 0000000000 [REDACTED]
Délégation Neuf-Brisach



Total des acomptes déjà prélevés

Solde restant pour l'année

Modalité de paiement du solde (deux prélèvements)



Coordonnées et références du point de service

16 RUE [REDACTED] 68600 NEUF-BRISACH T9018 - P0300 [REDACTED]

COMPTEUR	Nouvel Index	Ancien Index	Coefficient	Consommation	Informations
N° [REDACTED]	Relevé	Mensualisé	Lecture	(kWh)	
Base	26342	19542	1	3067	Prorata chg. de tarif. / 184 jours
Base	26342	19542	1	3616	Prorata chg. de tarif. / 217 jours
Base	26342	19542	1	117	Prorata chg. de tarif. / 7 jours

La consommation facturée correspond à la différence entre l'ancien et le nouvel index

Type de relevé : estimé ou relevé réel

	Quantité	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Taxes	TVA
Consommation tarif bleu		Euros HT	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Consommation du 25/12/2002 au 01/01/2003						
Base	117	0,0787	9,21		Oui	19,60
Consommation du 01/01/2003 au 04/07/2003						
Base	3067	0,0754	231,25		Oui	19,60
Consommation du 04/07/2003 au 06/02/2004						
Base	3616	0,0777	280,96		Oui	19,60

Part variable de l'énergie facturée

	Quantité	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Taxes	TVA
Abonnement tarif bleu		Euros HT	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Abonnement pour la période du 14/03/2003 au 03/07/2003						
Abonnement	112 jours	142,56/an		43,74	Oui	5,50
Abonnement pour la période du 04/07/2003 au 13/03/2004						
Abonnement	254 jours	147,12/an		102,38	Oui	5,50

Part fixe selon l'option et la puissance définies au contrat. L'abonnement est facturé d'avance (début de période)

Information indiquant le coût que représente sur votre facture totale, la prestation d'acheminement de l'énergie

	Quantité	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Taxes	TVA
Prestations sur contrat		Euros HT	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 01/01/2003 au 06/02/2004						
Contribution CSPE	6683	0,0033/kWh	22,05		Non	19,6

Y compris coût moyen d'acheminement de 52%, soit 347,12 E HT

	Assiette	Taux	Montant	TVA
Taxes		Euros HT	Euros HT	%
Taxe communale	534,03	7		37,38 19,60
Taxe départementale	534,03	4		21,36 19,60
Total facture				
			HT soumis à TVA : 748,33 E	
			TVA sur les débits : 126,09 E	

CONDITIONS GENERALES

VOTRE FACTURE
Elle est établie sur la base des conditions particulières à votre contrat d'abonnement, aux tarifs et modalités en vigueur. Sauf autres dispositions, la relève des compteurs est effectuée tous les six mois.

Au cours d'un semestre, deux factures calculées sont émises tous les deux mois sur la base d'une estimation de vos consommations en fonction de votre historique. Après relevé, la facture que vous recevrez (facture décompte) reprend vos consommations du semestre, en tenant compte des factures estimées sur la période, pour régularisation.

VOTRE CONTRAT

Toute modification des conditions particulières à votre abonnement est à signaler au Service Relations Clientèle de l'UEM.

La rétrocession d'énergie à des tiers est formellement interdite.

Si vous quittez définitivement votre logement, n'oubliez pas de signaler votre départ 3 jours avant le terme prévu. Dans le cas contraire, vous resteriez redevable de toutes les consommations et redevances qui continueraient à être enregistrées.

POUR VOTRE SECURITE

Nos agents doivent pouvoir accéder à tout moment aux appareils de comptage et à l'entrée de branchement (potelet par exemple) sur simple justification de leur identité, et pouvoir procéder au relevé au moins une fois par an.

Toute modification, intervention, déplombage devront être préalablement signalés à l'UEM. Nos services n'interviennent pas pour des pannes après coupe-circuit principal, à partir duquel commence l'installation intérieure. En cas de panne sur l'installation intérieure, veuillez vous adresser à votre installateur.

En cas de panne dans l'ensemble de votre quartier ou de votre immeuble, c'est le service dépannage de l'UEM qui doit être prévenu. Vous pouvez le contacter 24 heures sur 24 au 03 89 72 52 67.

Loi N° 78 du 06/01/1978 sur l'information, les fichiers et les libertés : Les informations vous concernant et contenues dans nos fichiers ne sont transmises qu'aux services et organismes expressément habilités à les connaître. Vous pouvez en demander communication à nos bureaux et les faire rectifier.

Comment régler votre facture

Nos factures sont payables à réception, sans escompte, auprès de la Trésorerie Principale, 3 rue des Vosges à NEUF-BRISACH :

- en espèces
 - par chèque bancaire ou postal
 - par virement au compte de la Trésorerie, BDF COLMAR N° 30001 00307 D684000000 02
- N'oubliez pas de joindre le talon de la facture à votre règlement.

